

Publication de la PPE-3 : le Céréme fait part de ses fortes réserves

La publication prochaine du décret de Planification pluriannuelle de l'énergie (PPE3), bien qu'amendé à la marge selon les annonces du Gouvernement, reste hélas un chèque sans provision tiré sur les contribuables et consommateurs français, sans effet positif ni sur la sécurité d'approvisionnement, ni sur la décarbonation.

Vouloir relancer l'éolien offshore, la plus coûteuse des énergies intermittentes, continuer à aider le photovoltaïque, la plus déstabilisante et l'éolien à terre qui atteint déjà des niveaux très supérieurs aux besoins réels de la France, consiste à persévérer dans le développement massif des énergies intermittentes, une erreur stratégique que l'Allemagne vient de reconnaître publiquement.

Au lieu de gaspiller l'argent des Français en donnant des garanties de prix de 15 à 20 ans à des producteurs privés d'une électricité en surabondance, sans effet sur la transition énergétique et qui nuit gravement techniquement et financièrement à EDF, la priorité absolue du Gouvernement devrait être d'accentuer la décarbonation de l'industrie, des transports et de l'habitat. En favorisant aussi les énergies renouvelables pilotables comme les géothermies, la biomasse, les carburants de synthèse...

Avec le parc nucléaire et hydroélectrique existant, avec le lancement des nouveaux réacteurs qui dans 10 à 12 ans augmenteront l'offre d'une électricité stable, décarbonée et non intermittente, avec le parc installé ou autorisé d'éolien et solaire qui est déjà surdimensionné par rapport à ce que le réseau peut absorber sans dommage (il équivaut à la puissance de 45 réacteurs nucléaires), la France aura assez d'électricité pour faire face aux nouveaux besoins de la transition énergétique.

En cédant à l'aveuglement de mouvements politiques qui continuent à ne voir de salut écologique que dans les énergies intermittentes solaires et éoliennes, sans tirer les leçons de l'échec historique et criant de cette stratégie en Allemagne, en cédant aussi au lobby industriel qui veut bénéficier de contrats garantissant pour 15 à 20 ans la rentabilité de leurs investissements avant une éventuelle alternance politique, le Gouvernement ne donne pas à la France un sursis d'un an comme pour le récent vote du budget. Il engage pour 20 ans des investissements totalement inutiles par rapport aux besoins du pays dont le coût va continuer de peser lourdement sur nos concitoyens via le prix de l'électricité et les impôts.

Cette situation est d'autant plus regrettable que la publication du décret intervient sans attendre les conclusions des commissions d'experts désignées par le Gouvernement sur les coûts des différents modes de production d'électricité et sur le mix électrique optimum en prix et celles de RTE sur l'adaptation des scénarios à l'évolution de la demande. Sans attendre non plus une base législative dont les juristes estiment qu'elle est un préalable pour donner toute sa légalité à un décret fixant la politique énergétique de la France pour les 25 ans à venir.

A propos du Céréme

Le Céréme, Cercle d'Étude Réalités Écologiques et Mix Énergétique est un think tank créé par un groupe de citoyens et experts soucieux d'engager la France sur la voie de la neutralité carbone. Il a pour objectif de contribuer au débat sur la politique énergétique de la France, à partir d'analyses objectives et indépendantes de tout intérêt financier ou industriel et de tout engagement politique.

www.cereme.fr